

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Séance plénière du 15 décembre 2016

Le CESER note que la plupart des modifications demandées par l'assemblée socio professionnelle au cours de la phase de concertation ont été prises en compte dans la version finale du document, mais il regrette que la corrélation entre développement économique et développement social et humain ne soit pas développée. Si l'assemblée apprécie que la question du maillage territorial soit clairement exprimée comme une priorité, elle restera attentive à la déclinaison opérationnelle des orientations de ce SRDEII à travers les « feuilles de routes » et règlements d'intervention correspondants.

Le CESER rappelle que l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation s'inscrit dans le contexte d'affirmation des compétences des Régions en matière de développement économique et de soutien aux entreprises. Ce schéma prescriptif a été construit par l'intermédiaire d'une démarche de concertation mise en œuvre par le Conseil régional au cours de l'année 2016 afin d'aboutir à la présentation de ce projet dans les termes et les délais fixés par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

La nécessité d'une corrélation entre développement économique et développement humain

Le CESER aurait souhaité un affichage plus clair de la ligne directrice de ce schéma et de la façon dont les différentes orientations répondent à cet objectif central.

L'assemblée socioprofessionnelle regrette que la corrélation entre développement économique et développement social et humain ne soit pas développée dans le cadre du SRDEII, par l'intermédiaire d'une réflexion sur les droits des salariés, les conditions de travail, la formation, le maintien dans l'emploi, la définition et le sens du travail, quel que soit le secteur d'activité... Elle rappelle que le développement économique s'incarne avant tout dans des hommes et des femmes qui font le territoire.

Dans ce contexte, le CESER souligne la nécessité d'une prise en compte plus explicite des priorités en matière d'emploi et de place des salariés dans les processus de mutation des modèles économiques, en développant notamment un travail prospectif relatif à l'évolution des emplois. S'il approuve la volonté d'anticipation de la révolution numérique sur l'emploi, il aurait souhaité que cet enjeu cet enjeu, tant dans ses perspectives d'amélioration de la société que dans les menaces sous-jacentes, soit plus clairement repris dans les axes relatifs à la transition numérique. Il rappelle par ailleurs que la politique d'innovation régionale, ambitieuse en termes de compétitivité et de développement technologique, doit également veiller à la protection des droits humains via, notamment, l'intégration d'exigences éthiques.

Des orientations mettant l'accent sur la dimension territoriale de l'économie et le maillage du territoire

Le CESER se félicite que la dimension territoriale ait été mise en valeur au sein du SRDEII.

L'assemblée rappelle la nécessité de la collaboration des différents secteurs au sein de filières, mais aussi du travail en transversalité des filières entre elles sur leur écosystème territorial. La prise en compte des énergies et de l'intelligence collective émanant du terrain, l'appui au développement et à l'essaimage des innovations sociétales, la participation des acteurs à la co-construction des politiques territoriales, constituent également des enjeux majeurs pour le développement économique des territoires.

Le développement économique durable de la Nouvelle-Aquitaine passe aussi par l'attention portée aux échanges entre les différents territoires infra régionaux, et notamment aux relations entretenues entre la Métropole bordelaise et son hinterland. Il s'agit de veiller à assurer une équité entre les territoires de la région et à ne pas creuser les déséquilibres infra régionaux.

Le CESER remarque avec intérêt que l'entrée territoriale a été clairement exprimée parmi les orientations du schéma, par l'intermédiaire notamment de la formulation d'une neuvième orientation stratégique mettant l'accent sur l'enjeu de maillage du territoire, et conduisant ainsi à l'identification des neuf priorités suivantes :

- Anticiper et accompagner les transitions numériques, écologiques et énergétiques, et de mobilité ;
- Poursuivre et renforcer la politique de filières ;
- Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer l'Usine du Futur ;
- Accélérer le développement des territoires par l'innovation ;
- Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat, et le maillage du territoire ;
- Ancrer durablement les différentes formes d'économie sociale et solidaire sur le territoire régional ;
- Accompagner le retournement et la relance des territoires et des entreprises ;
- Renforcer l'internationalisation des entreprises et des écosystèmes et l'attractivité des territoires ;
- Développer l'écosystème de financement des entreprises.

Si le financement de l'innovation sur les territoires constitue un enjeu central, l'Assemblée socio-professionnelle s'interroge sur ses modalités et souhaiterait disposer de précisions complémentaires sur le rôle que prévoit de jouer la Région en matière d'animation de la place financière.

Du schéma directeur aux actions opérationnelles

Conscient que le SRDEII est un document synthétique présentant les principales orientations économiques à mettre en œuvre sur le territoire régional, le CESER s'interroge sur les modalités de la traduction de ce programme dans des actions opérationnelles. Il souligne la nécessité de s'appuyer sur la spécialisation des filières pour s'assurer que les règlements d'intervention soient adaptés aux besoins des entreprises du territoire et tiennent compte des spécificités de certains secteurs. Il sera également nécessaire de préciser les axes de développement poursuivis sur chaque filière.

Le CESER note que la plupart des modifications demandées par l'assemblée socio professionnelle ont été prises en compte dans la version finale du document. Certains points restent cependant en attente d'une réponse.

Ainsi, le CESER avait exprimé le souhait de considérer comme filières prioritaires la filière transverse des économies maritimes dont le Conseil régional a mis en évidence les potentialités et celle de la construction qui occupe une large place dans les activités réparties sur le territoire. Le CESER invite le Conseil régional à procéder à la réalisation de feuilles de route pour ces deux filières afin d'obtenir une vision transversale des actions conduites par la Région dans ces domaines, permettant de donner cohérence et lisibilité à la politique régionale auprès des différents acteurs.

Par ailleurs, le CESER a insisté à plusieurs reprises sur l'importance de l'évaluation des politiques publiques. Il souhaite que l'évaluation du SRDEII soit réalisée notamment à travers l'évaluation de la mise en œuvre des règlements d'interventions à venir.

De manière générale, en rappelant son souhait de voir pris en compte le nécessaire objectif de progrès social, économique, et de préservation de l'environnement, le CESER restera attentif à la déclinaison opérationnelle des orientations de ce SRDEII, que ce soit à travers les « feuilles de routes » thématiques ou/et les règlements d'intervention correspondants.



Proposition de la commission 5 « Economie »
Président : Patrick de STAMPA ; Rapporteur : Daniel MARTEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) »

212 votants
212 pour

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine